

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE



RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CAROMB N°2022-CM-11/07-03

L'an deux mille Vingt-deux, le Lundi 11 Juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Madame Valérie MICHELIER, Maire.

Date de convocation : 7 juillet 2022

Nombre de membres élus : 23

Nombre de membres convoqués : 23

Présents : (15) MICHELIER Valérie. METZGER Olivier. FROGER-DROZ Daisy. BRAQUET Jean-Pierre. BONNAVENTURE Richard. AGNELLI Eva. BELLENGER Elisabeth. MICHELIER Pierre. ENDERLIN François. MARCELLIN Valérie. JAUME François. BRUN Jean-Pierre. MORARD Christian. MEYNARD Delphine. VANDENBERGHE RICHARD Séverine.

Absents ayant donné procuration (6) : MASSONNET Christine (procuration à MICHELIER Valérie). BOULON Marc (procuration à MICHELIER Pierre). MONTAGARD Monique (procuration à BONNAVENTURE Richard). BONNAVENTURE Magali (procuration à BELLENGER Elisabeth). AUGIER Magali (procuration à METZGER Olivier). DAUTEL Gilles (procuration à MORARD Christian).

Absent excusé : (1) : DAVID-MESSILLIER Patrick.

Absent (1) : LANTENOIS Geoffrey.

Assistait également à la réunion : Mme Catherine PIHOUE, Directrice Générale des Services.

INSTAURATION DE LA PRIME DE RESPONSABILITE
A CERTAINS EMPLOIS ADMINISTRATIFS DE DIRECTION

Monsieur Olivier Metzger, rapporteur, expose à l'assemblée :

Vu le Code général de la fonction publique notamment son article L 712-1,

Vu le Décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Vu le Décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement,

Vu le Décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction,

Vu le Décret n°88-631 du 6 mai 1988 modifié relatif à l'attribution d'une prime de responsabilité à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

Vu l'avis de la commission du personnel réunie le 26 avril 2022,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 21 Juin 2022 relatif à la mise en place de la prime de responsabilité à certains emplois administratifs de direction,

Il est proposé au conseil municipal de mettre en place la prime de responsabilité à un emploi administratif de direction selon les conditions ci-après :

I. LA PRIME DE RESPONSABILITE DES EMPLOIS ADMINISTRATIFS DE DIRECTION

La prime de responsabilité est attribuée à l'agent qui occupe le poste de Directrice(teur) Général(e) des Services de la commune de Caromb.

Elle est liée à l'exercice effectif des responsabilités du poste et cesse donc d'être versée lorsque l'agent n'exerce plus ces fonctions.

Conformément aux dispositions particulières du décret 88-631 du 6 mai 1988, la prime de responsabilité est maintenue, notamment lors de la prise de congés annuels, congés pris dans le cadre d'un compte épargne-temps, congé de maternité, congé de maladie ordinaire ou congé pour accident de service.

II. MONTANT

Le taux maximal de la prime de responsabilité est fixé à 15% du traitement soumis à retenue pour pension (traitement indiciaire + NBI).

Cette prime est compatible avec l'attribution de toute autre prime et indemnité prévue par délibération.

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur,
après en avoir délibéré**

DECIDE

- d'instaurer la prime de responsabilité à certains emplois administratifs de direction dans les conditions indiquées ci-dessus au taux de 15% à compter du 1^{er} septembre 2022,
- de dire que cette prime sera revalorisée automatiquement dans les limites fixées par la collectivité et dans la limite des montants de référence fixés par les textes,
- de dire que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

**DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES VOIX
16 Voix Pour (Liste Caromb d'abord) et 5 abstentions (Liste Caromb l'esprit village)**

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Pour expédition certifiée conforme,
à Caromb, transmise et publiée le 18 juillet 2022

Le Secrétaire de Séance


Séverine VANDENBERGHE-RICHARD



Le Maire,


Valérie MICHELIER